

**MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Mattéo TUAUX
La Grande Arche Paroi sud
92055 LA DÉFENSE CEDEX
Email : NETIGEDD@developpement-
durable.gouv.fr

92_PUTEAUX_MINISTERE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE_NVX ESPACES DE TRAVAIL IGEDD_CT

Date d'émission 23/04/2026
N° d'affaire : 2505885M0000089
Référence chrono : CT/885M0/0426/1243
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 23/01/2026
Référence chrono : CT/885M0/0126/0922

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Regis ALLOT
Tél. +33 6 27 44 63 87
Email : regis.allot@socotec.com

CONTRATS NATIONAUX CONST & IMMO
Pôle Contrats Nationaux
5 Place des frères Montgolfier
78180 GUYANCOURT
+33 1 30 12 81 37

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	8
5.1. Evaluation de conformité	8
6. ANALYSE DE RISQUE	10
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	10
6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	10
7. EVALUATION DE CONFORMITE	11
7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes	12

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2505885M0000089, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission PHA relative à l'isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation (PHA).
- Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie (TH).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).
- Mission HYSa relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments autres que d'habitation (HYSa).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de

L'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité**.

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Regis ALLOT Responsable d’Affaire	
Thierry FRAISSE Spécialiste Électricité	

Ce rapport a été édité par : Regis Allot

Ce rapport a été transmis à :

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l’opération

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
tour sequoia 1 place carpeaux 92800 Puteaux
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Le projet concerne les étages 30, 31 et 32 de la Tour Séquoia, à La Défense (1 Place Carpeaux, 92 800 Puteaux) La surface totale concernée est d'environ 3600 m². L'objectif du projet est de proposer une nouvelle organisation des bureaux, afin de densifier les étages concernés. Le projet prévoit le décroisonnement des pointes nord des étages R+30 et R+32, en intégrant une partie de la CHC dans l'objectif de créer des open spaces, et de l'espace central du R+31, afin de créer un espace de vie. Le réaménagement ne prévoit pas de modification des noyaux qui comprennent les circulations verticales et les sanitaires. Le projet comprend : • La dépose et la mise en oeuvre des nouvelles cloisons dans les parties privatives, en accord avec le projet d'aménagement développé par Kardham • La modification de la CHC pour créer des pointes décroisonnées au R+30 et R+32, ainsi qu'un espace central de convivialité au R+31. • L'adaptation des réseaux et terminaux de CFO-CFA et de la ventilation pour adapter la technique au nouvel aménagement des espaces • La modification des terminaux de désenfumage en lien avec la modification de la CHC. • Le raccordement SSI des portes
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
• Montant prévisionnel des travaux € HT : 0.00 • Durée prévisionnelle des travaux : 7 mois • Démarrage prévisionnel des travaux : 01/09/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
2.1_IGEDD_PRO-DCE_Plans de curage.pdf	23/04/2026
1.2.2_IGEDD_EGIS_PRO-DCE_CCTP CFO-CFA_ind2.pdf	23/04/2026
2.2_IGEDD_PRO-DCE_Plans de projet archi.pdf	23/04/2026
1.1.1_IGEDD_EGIS_PRO-DCE_CCTC_ind.2.pdf	23/04/2026
1.2.3_IGEDD_EGIS_PRO-DCE_CCTP Lot 3_CVC-PB-D_ind2.pdf	23/04/2026
3.1_ANNEXE 1_Rapport évaluation de la charge calorifique .pdf	23/04/2026
3.4_Annexe_Note complémentaire.pdf	23/04/2026
3.2_Annexe 2_PEMD.pdf	23/04/2026
2.3_IGEDD_PRO-DCE_PSE R+31_Ind2.pdf	23/04/2026
2.4_IGEDD_PRO-DCE_Plans de projet CVC_Ind2.pdf	23/04/2026
1.2.1_IGEDD_EGIS_PRO-DCE_CCTP Lot 1_CEA_ind2.pdf	23/04/2026
2.5_IGEDD_PRO-DCE_Plans de projet CFO CFA_ind2.pdf	23/04/2026
1.1.2_IGEDD_EGIS_PRO-DCE_NOC_ind2.pdf	23/04/2026
3.3_Annexe_PGC.pdf	23/04/2026
1.1.3_IGEDD_EGIS_PRO-DCE_Planning_Ind2.pdf	23/04/2026
2.6_Organisation de chantier_Ind2.pdf	23/04/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28) INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017) CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS CONDITIONS GENERALES : Auto-contrôle des entreprises : <i>Dans le cadre de sa mission, SOCOTEC n'est pas tenu de procéder à des vérifications exhaustives.</i> <i>L'entreprise doit procéder aux essais de fonctionnement et de sécurité de façon exhaustive.</i> <i>Le résultat de ces essais doit être consigné dans un dossier d'autocontrôle (Ces vérifications sont définies au chapitre 6 de la norme NFC 15.100).</i> IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR CLASSEMENT - GÉNÉRALITÉS <i>La Tour Sequoia est classée IGH de catégorie W2.</i> Avis Commission de Sécurité MESURES GENERALES COMMUNES ELEMENTS GENERAUX DE CONSTRUCTION ET AMENAGEMENTS INTERIEURS Dispositions générales relatives aux cages, gaines et conduits le conduit traversant une paroi à la même résistance au feu DEGAGEMENTS : ESCALIERS, CIRCULATIONS HORIZONTALES ET PORTES Désenfumage des circulations horizontales communes - Instruction	S	Dossier à fournir.	92
	S	Avis de la Commission de sécurité sur les travaux prévus non communiqués.	8
	S	Dispositions prévues afin de restituer l'isolement coupe-feu des parois des CHC traversées par les canalisations non précisées au CCTP.	14
	D	Il convient de fournir les plans avec l'implantation des bouches avant	41

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Technique relative au désenfumage dans les IGH, annexée à l'arrêté du 30 décembre 2011 <i>Il est supposé que les extracteurs permettent d'assurer les débits d'extraction réglementaire en sortie de trémie.</i> <i>La prestation consiste à :</i> • Supprimer les bouches d'extraction qui se retrouvent dans les espaces de bureaux, • Redistribuer les bouches d'extraction dans la CHC afin de respecter les règles d'implantation (distance entre bouches, distance avec les portes d'accès). <i>Il sera prévu :</i> • La dépose des grilles d'extraction et plénums, • La dépose des réseaux de gaines d'extraction désenfumage devenues inutiles, • La création des réseaux d'extraction désenfumage depuis le volet coupe-feu en sortie de trémie : réseaux en tôle d'acier et réseaux en matériaux coupe feu 2 heures de type Promat • La fourniture et l'installation des nouvelles grilles d'extraction et des plénums		travaux et les distances entre bouches dans les CHC après travaux. Vu le plan existant - avis favorable. Au regard du déplacement des bouches avec une augmentation des pertes de charge, il convient de prévoir les mesures de débits aux bouches avant et après travaux. Vu le CCTP IGEDD_EGIS_PRO DCE_CCTP CVC-D-PB_ind.2 :L'entreprise devra réaliser une mesure des débits d'extraction de désenfumage avant travaux (état initial existant) et après travaux. Avis favorable. Notre avis défavorable concerne à chaque niveau le volet de désenfumage sur lequel sont raccordées les trainasses et qui est prévu conservé en partie privative (en dehors de la ZF).	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS Existence de documents définissant de manière précise ce programme	F		
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS Adéquation des données relatives aux existants vis-à-vis du projet	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS	F		
PLAFONDS SUSPENDUS	F		
MENUISERIES INTÉRIEURES	F		
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS CONDITIONS GENERALES : Auto-contrôle des entreprises : <i>Dans le cadre de sa mission, SOCOTEC n'est pas tenu de procéder à des vérifications exhaustives. L'entreprise doit procéder aux essais de fonctionnement et de sécurité de façon exhaustive. Le résultat de ces essais doit être consigné dans un dossier d'autocontrôle (Ces vérifications sont définies au chapitre 6 de la norme NFC 15.100).</i>	S	Dossier à fournir.	92
Adaptation des matériels y compris les canalisations aux conditions d'influences externes	F		
Conformité des matériels	F		
Mode de pose des canalisations	F		
Pour tout circuit terminal (ou ensemble de circuits terminaux), dispositif de coupure d'urgence, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs	PM	Existant non modifié dans la cadre des travaux	
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE	PM	Existant non modifié dans la cadre des travaux	
MATERIELS AMOVIBLES			
Tension d'alimentation des appareils amovibles	F	Les nouveaux blocs seront identiques à l'existant	
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT	F		
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS			
Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentielles	F		
Mesures de protection en BT par coupure automatique de l'alimentation			
Protection complémentaire DDR HS: circuits prise de courant au plus égale à 32A, prise de courant dans les	F	La protection différentielle en amont sera assurée par un interrupteur différentiel 30 mA type Hpi (haute immunité) de chez	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
locaux de classe d'influence externe AD4, Prise de courant des installations temporaires quelle que soit l'intensité INSTALLATIONS EN SCHEMA TT PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE Protection contre les surintensités et section des canalisations fixes INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE Eclairage de sécurité par blocs autonomes conformité à la NF EN 60598-2-22 et série NF C 71-800	SO F F	Legrand ou 30mA type Fsi de la marque Schneider ou l'équivalent L'éclairage de sécurité existant est à conserver en l'état. Il sera prévu au titre du présent lot de conserver et de déplacer les blocs BAES dans le cadre de l'aménagement des espaces des niveaux R+30 et R+32.	
ASCENSEURS ASCENSEURS	PM	Existant non modifié dans la cadre des travaux	
IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR CLASSEMENT - GÉNÉRALITÉS <i>La Tour Sequoia est classée IGH de catégorie W2.</i> Densité d'occupation Avis Commission de Sécurité	PM F S	Pour mémoire Se référer aux dispositions de la notice de sécurité. Avis de la Commission de sécurité sur les travaux prévus non communiqués.	8
MESURES GENERALES COMMUNES GENERALITES IMPLANTATION ET ENVIRONNEMENT STRUCTURES FACADES ET COUVERTURES ELEMENTS GENERAUX DE CONSTRUCTION ET AMENAGEMENTS INTERIEURS Limitation de la charge calorifique de la construction hors revêtement Dispositions générales relatives aux cages, gaines et conduits le conduit traversant une paroi à la même résistance au feu Dispositions particulières aux gaines verticales non recoupées	PM PM PM PM PM S PM PM	Pour mémoire Pour mémoire, existant non modifié. Pour mémoire, existant non modifié. Pour mémoire, existant non modifié. Pour mémoire Dispositions prévues afin de restituer l'isolement coupe-feu des parois des CHC traversées par les canalisations non précisées au CCTP. Pour mémoire, existant non modifié. Pour mémoire, existant non modifié.	14

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Dispositions particulières aux gaines techniques verticales recoupées			
Dispositions particulières aux gaines d'allure horizontale	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Plafonds et plafonds suspendus			
Revêtement M1 ou B-s3, d0 et M0 ou A2-s2, d0 dans les dégagements, halls et cuisines collectives	PM	Pour mémoire, les revêtements des plafonds doivent être de catégorie M1 ou classés B-s3, d0.	
<i>Le présent lot a à sa charge la repose des faux-plafonds minéraux, y compris rails déposés.</i>			
<i>Remplacement des éléments détériorés ou manquants par des éléments neufs.</i>			
Eléments constitutifs B-s3, d0 et A2-s2, d0 dans les dégagements communs, halls et les cuisines	F		
Stabilité au feu des plafonds suspendus dans les dégagements	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Recoupements tous les 25 m	PM	Pour mémoire, à prévoir le cas échéant.	
Visitable si h >= 0,20m	PM	Pour mémoire	
Revêtement des sols et parois latérales			
Réaction au feu des parois support M0 ou A2-s2,d0	F		
<i>Parement :</i>			
<i>Nature des plaques : Plaques de plâtre</i>			
<i>Réaction au feu : A2-s1, d0</i>			
<i>Barrières acoustiques avec résistance au feu A1.</i>			
Revêtements de sol M3 ou CFL-s1	F		
<i>L'entreprise doit la fourniture et la pose d'un revêtement de sol souple textile en dalle textile tufté bouclé, mis en oeuvre sur dalle béton.</i>			
<i>Comportement au feu : Bfl-s1</i>			
<i>Matériau de classe M3 ou classé CFL-s1.</i>			
Revêtement des parois latérales M1 ou B-s3,d0	F		
<i>Prévu peinture.</i>			
Revêtements parois latérales des dégagements communs et cuisines collectives M0 ou A2-s2,d0	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Blocs portes et plinthes classées M3 ou D, planchers technique M1 ou A2FL	F		
DEGAGEMENTS : ESCALIERS, CIRCULATIONS HORIZONTALES ET PORTES			
Dispositions générales			

41

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
réseaux en matériaux coupe feu 2 heures de type Promat			
• La fourniture et l'installation des nouvelles grilles d'extraction et des plénums			
Désenfumage de secours	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR			
Dispositions générales installations visées	PM	Pour mémoire	
Installations de production de chaud et de froid	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Ventilation de confort - Production, transport et utilisation du froid			
Classement du fluide frigorigène	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Canalisations et équipements			
Nature des canalisations de fluides caloporteurs	F		
Les réseaux d'eau glacée seront réalisés par des tubes acier noir sans soudure dit « tarif 10 » avec calorifuge classé BL-s1, d0.			
Ventilation de confort et ventilation mécanique contrôlée			
Réseaux soufflage et reprise d'air ventilation confort et VMC	F	Rappel de l'observation précédente : Absence de dispositif permettant de restituer l'isolement coupe-feu 1h au droit des traversées des parois d'isolement des CHC.	
		Vu la réponse de M.MASSOTTE - EGIS du 10/03/2026: Il y a des CCF à la traversée de la CHC .	
		L'avis 48 est levé.	
..			
Matériaux souples	F		
Flexibles souples, acoustique M0, calorifugés, double-enveloppe avec isolant 25 mm.			
..			
CUISSON ET REMISE EN TEMPERATURE DES ALIMENTS	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
GH40 à GH48 - INST. ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Objectifs et généralités	PM	Existant non modifié dans la cadre des travaux	
Locaux service électrique	PM	Existant non modifié dans la cadre des travaux	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Transformateur de puissance sec ou dielectrique liquide avec cuvelage	PM	Existant non modifié dans la cadre des travaux	
Sources de sécurité et de remplacement	PM	Existant non modifié dans la cadre des travaux	
Circuit d'alimentation en énergie des installations de sécurité	PM	Existant non modifié dans la cadre des travaux	
Canalisations des installations normales remplacement			
Canalisations fixes posées selon 5-52 de la NF C 15-100	F	Les canalisations secondaires seront réalisées en câbles mono conducteurs ou multiconducteurs dans les séries suivantes : ■ classés Cca-s2, d2, a2 de type FR-N1X1G1 dans les locaux techniques et dans tout les espaces de travail.	
Tableaux électriques			
Emplacement des tableaux électriques sécurité, normal-remplacement ou autre	PM	Existant non modifié dans la cadre des travaux	
Eclairage			
Essai au fil incandescent des parties externes des luminaires	PM	A communiquer	
Eclairage minimal assuré par 2 circuits terminaux sélectivement protégé	F		
MOYENS DE SECOURS			
Système de sécurité incendie			
Système de sécurité de catégorie A sans déclencheur manuel	F		
<i>Le Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'établissement, existant et conservé dans le cadre du projet, est de catégorie A avec équipement d'alarme de type IGH.</i>			
<i>Rappel des zones concernées par le présent projet:</i>			
- ZA D30 R+30 Le niveau.			
- ZA D31 R+31 Le niveau			
- ZA D32 R+32 Le niveau			
Détection			
<i>Dans le cadre de ce projet les modifications apportées à la fonction de détection les suivantes :</i>			
- Ajout et/ou déplacement de détection automatique d'incendie selon le recloisonnement réalisé			
Evacuation			
<i>Complément de diffuseur sonore pour les locaux recevant au moins 20 personnes en référence au GH W4.</i>			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>Compartimentage</i> <i>Aucune modification prévue dans le cadre de ce projet.</i> <i>Désenfumage</i> <i>Réduction des circulations horizontales communes (CHC) et déplacement des volets de désenfumage, suite aux nouveaux cloisonnements prévus dans le présent projet.</i>			
Dispositifs d'alerte intérieur et extérieur	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Moyens de lutte contre l'incendie	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Alimentation des secours en eau	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Appareils d'incendie et évacuation de l'eau	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Colonnes en charge	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
Equipements visant à favoriser l'action des sapeurs pompiers	PM	Pour mémoire, existant non modifié.	
OBLIGATIONS DES PROPRIETAIRES ET DES OCCUPANTS			
Mandataire et suppléant	PM	Pour mémoire	
Rôle du mandataire et du suppléant	PM	Pour mémoire	
Entretien des installations techniques par des personnes compétentes	PM	Pour mémoire	
Surveillance, exercice et information des locataires	PM	Pour mémoire	
Limitation de la charge calorifique surfacique	HM	Pour mémoire, conformité de la charge calorifique après travaux à justifier.	
Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes	PM	Pour mémoire	
Mise en sécurité des occupants	PM	Pour mémoire	
Interdictions diverses	PM	Pour mémoire	
Précautions à prendre durant certains travaux	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU CLASSEMENT DES IMMEUBLES ET À L'INDÉPENDANCE DES VOLUMES SITUÉS DANS LEURS EMPRISES			
Généralités	PM	Pour mémoire	
ERP ou autres non indépendants situés dans un IGH			
Locaux ou établissements installés aux autres niveaux	F	Rappel de l'observation précédente : A définir pour le niveau R+31 avec l'espace central de convivialité créé.	
		L'avis 68 est levé.	
	PM		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
APPAREILS ELEVATEURS - EQUIPEMENTS		Existant non modifié dans la cadre des travaux	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet